

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

REDACTION, ADMINISTRATION, BUREAU DES ABONNEMENTS : IMPRIMERIE DE SAINT-PAUL, FRIBOURG (Suisse)

Nouvelles du jour

A la nouvelle Chambre italienne

On n'était pas sans inquiétude sur ce qui se passerait à l'ouverture de la nouvelle législature italienne, les socialistes ayant annoncé une manifestation qui pouvait dégénérer en démonstration violente contre la royauté à l'occasion de la lecture du discours du trône. Cette séance inaugurale a eu lieu hier, 1^{er} décembre, et tout s'est bien passé, au dire des dépêches. Les socialistes se sont bornés à quitter la salle à l'entrée de Victor-Emmanuel. Celui-ci a lu un discours du trône qui était d'une note nationaliste très prononcée. Il a été applaudi avec enthousiasme. Son discours, composé par M. Nitti, parle des revendications de l'Italie et ne fait aucune allusion à l'équipée de d'Annunzio, ce qui prouve que M. Nitti sait quand il faut parler et quand il faut se taire.

Les résultats définitifs des élections à Rome attribuent le plus grand nombre de listes au parti populaire italien, qui a recueilli 3000 voix de plus que les socialistes et les libéraux. C'est un beau succès pour les catholiques romains, digne d'ailleurs de la ville illustre qui reste toujours la ville des Papes et le centre de la catholicité. Toutefois, par le jeu de la proportionnelle, les catholiques n'ont pas plus de députés que les socialistes et les libéraux. Chacun des trois partis a élu quatre députés. Les nationalistes ont été battus à Rome comme dans les autres villes ; ils n'ont réussi à faire passer que deux de leurs candidats. L'un d'eux est le chef du parti, le député Federzoni, directeur de l'*Idea Nazionale*, un fougueux adversaire de M. Nitti. Depuis quelques jours, l'organe nationaliste a cessé de combattre le président du ministère ; il lui témoigne même de la bienveillance. M. Federzoni aspire peut-être à un fauteuil ministériel.

Les catholiques romains seront représentés au Parlement par le conseiller communal Martire, écrivain de valeur et homme d'action de premier ordre, le prince Boncompagni, l'ancien ministre Meda et le commandeur Di Fausto, un haut fonctionnaire d'Etat. M. Meda vient au troisième rang, avec 5000 voix de moins que le premier de la liste populaire. Quelques-uns de ses électeurs l'auraient trouvé trop ministériel. M. Meda opéra certainement pour Milan, où il a été élu ; son remplaçant à Rome n'a pas encore été désigné.

A la dernière réunion de la direction du parti populaire, l'abbé Sturzo a annoncé que le nombre des députés catholiques s'élève à 101.

Les divers groupes de la Chambre française vont se reconstituer afin que, conformément à leurs effectifs, ils puissent être représentés proportionnellement aux cinq grandes commissions législatives de la Chambre. Il y a ainsi donc le groupe des droites, formé par l'Action libérale et les conservateurs royalistes, qui seront au nombre d'une centaine de membres ; le groupe de l'entente républicaine-démocratique, c'est-à-dire les progressistes, au nombre de 150 environ ; les républicains de gauche, de la nuance Barthou, au nombre de 150 aussi ; le groupe de la gauche radicale avec 70 membres ; le groupe des radicaux-socialistes 70 membres environ ; le groupe socialiste, au nombre de

80 et comprenant les unifiés, les dissidents et les indépendants.

L'inconnue de la majorité consistera dans l'attitude du groupe des républicains de gauche. Suivant qu'ils inclineront en plus grande partie vers la droite et les progressistes ou vers la gauche radicale, vers les radicaux-socialistes et les socialistes, ils marqueront le caractère de la nouvelle Chambre. Comme ils sont en général partisans de l'union sacrée, il est probable qu'ils formeront, avec les progressistes, le grand noyau de la politique française.

M. Sanchez de Toca, chef du ministère espagnol, a porté, hier, au roi, la démission de son cabinet.

Bien que composé d'hommes fort capables, ce ministère était en butte aux attaques de M. Maura et de ses partisans et il n'avait pas la majorité de la Chambre, à un moment où il aurait été obligé de se montrer très fort pour amener à composition les patrons de Catalogne.

M. Ciuffelli, gouverneur italien de la Vénétie Julienne (Goritz et Trieste), est franc-maçon notoire. A peine arrivé à Trieste, il s'est empressé de vexer les populations catholiques en abrogeant les règlements en vigueur dans la région concernant l'instruction religieuse et en les remplaçant par des règlements existant en Italie depuis 1908. On sait que ces ordonnances suppriment pratiquement l'enseignement de la religion à l'école primaire. Les parents qui veulent que l'enseignement religieux soit donné à leurs enfants doivent en faire la demande ; les leçons de religion ont lieu en dehors de l'horaire des classes ; ce n'est pas l'autorité ecclésiastique, mais bien le pouvoir civil qui choisit les maîtres devant donner l'enseignement religieux.

Le décret du commissaire Ciuffelli a soulevé une tempête d'indignation et de protestations. Les sociétés catholiques de Trieste ont envoyé un long mémoire à M. Nitti, où, d'une façon très objective et très ferme, elles déclarent qu'elles ne toléreront pas l'abus de pouvoir dont elles sont victimes et qu'elles lutteront de toutes leurs forces pour le maintien de leur autonomie et de leurs libertés religieuses.

La grande majorité des pères de famille de la Vénétie Julienne veulent maintenir l'enseignement obligatoire de la religion à l'école comme par le passé. Ceux qui ne veulent pas de cet enseignement pour leurs enfants ont toute faculté de ne pas les envoyer au cours de religion. 95 % des parents ont demandé par écrit que l'instruction religieuse fût donnée à leurs enfants ; 5 % seulement ont demandé qu'ils en fussent exemptés.

Les catholiques italiens sont venus à la rescousse ; ils ont appuyé les protestations de leurs coreligionnaires de Trieste. Le comte Della Torre, président de l'Union populaire, s'est adressé à M. Nitti, ainsi que l'abbé Sturzo, l'infatigable secrétaire et organisateur du parti populaire. M. Nitti vient de répondre par écrit à M. Sturzo qu'il a donné l'ordre aux commissaires des nouvelles provinces de respecter les lois en vigueur et de ne rien innover sans le consentement du ministère. Il a prié sur-le-champ M. Ciuffelli de lui envoyer des explications.

Cette intervention de M. Nitti aura certain-

nement un heureux résultat. C'est une première victoire du parti populaire qui, fort de sa centaine de députés et de son excellente organisation, escompte encore d'autres succès.

Les catholiques du Trentin veulent, eux aussi, à ne pas se laisser enlever par M. Credaro la plus précieuse de leurs libertés, celle de l'enseignement. M. Credaro pourrait être tenté, en franc-maçon qu'il est, d'imiter son collègue de Trieste ; mais les journaux du Trentin l'ont averti que, en le faisant, il provoquerait un conflit dont il ne sortirait certainement pas avec les honneurs de la victoire.

A cause de réparations à la presse sur laquelle se tire la Liberté, notre journal est tiré sur une autre presse et en un format plus petit, mais sur six pages. Vendredi au plus tard, le format habituel sera repris.

Nouvelles diverses

Les journaux de Paris ont paru de nouveau hier soir, lundi, les typographes ayant cessé leur grève.

Le prince régnant Alexandre de Serbie est arrivé à Paris avec plusieurs hommes politiques.

Ouverture de la nouvelle législature fédérale AU CONSEIL NATIONAL

Berne, 1^{er} décembre.

La première séance de la session et de la législature a été ouverte le 1^{er} décembre, à 11 h. du matin, par M. Greulich, doyen d'âge, qui prononce un assez long discours d'ouverture dans lequel il esquisse l'évolution du socialisme à travers les siècles. Il termine en disant que notre pays n'a pas été épargné par la vague révolutionnaire qui cherche à barrer la voie au progrès et en rappelant le mot du président Jefferson : « Le but suprême de la société est le bien général. »

L'assistance est très nombreuse. Presque tous les députés, anciens et nouveaux, sont présents. Les tribunes publiques sont comblées.

Le doyen d'âge prononce ensuite l'éloge funèbre de M. Henri Scherrer, député aux Etats, M. Seiler (Bâle-Campagne), rapporte au nom de la commission de vérification des pouvoirs. Le rapport français est présenté par M. Bonhôte, de Neuchâtel. La commission propose de valider et d'assermenter 128 députés, soit les députations de tous les cantons, sauf celles de Berne, Thurgovie, Schaffhouse et Saint-Gall.

Les deux rapporteurs examinent successivement les divers recours présentés contre les élections et en proposent le rejet. On valide sans discussion les élections du canton de Berne.

M. Altkofer (Soëure), propose de renvoyer à demain la décision concernant le recours de Schaffhouse. Cette proposition est rejetée par 96 voix contre 31. M. Altkofer propose alors de déclarer fondé le recours de Schaffhouse, mais cette proposition est rejetée par 104 voix contre 16 et les élections schaffhouseoises sont validées. Les recours contre les élections saint-galloises et thurgoviennes sont écartés sans discussion.

On passe ensuite à l'élection du président. M. Calame déclare que le Conseil ne peut procéder à cette élection sans qu'il ait été assermenté. M. Forrer appuie ce point de vue qui est combattu par M. Studer. Par 119 voix contre 29, la proposition de M. Calame est adoptée et on procède à l'assermentement du Conseil national. Les socialistes remplacent la formule sacramentelle par une promesse électorale.

On procède ensuite à l'élection du président. M. Blumer (Glarus) est élu par 134 voix sur 151 valables. On obtient des voix : Greulich 7, Meiler (Berne) 3 ; il y a un certain nombre de voix éparses. M. Blumer prend la présidence ; il remercie l'Assemblée de l'honneur fait à son canton et déclare qu'il exercera ses fonctions avec impartialité.

La séance est levée à 1 h. 30.

IMPRESSIONS DE RENTRÉE

On nous écrit de Berne :

Il est impossible de se représenter le spectacle offert par le Conseil national, édition proportionnaliste, si on ne l'a pas vu de ses propres yeux. La salle, lundi matin, donnait l'impression d'un tohu-bohu. Outre que 79 sur les 189 députés étaient des parlementaires frais émoulués, les 110 députés réélus ont procédé à un démenagement général. Les uns sont allés à installer sur des fauteuils plus commodes, le long des couloirs, emplacements très convoités ; d'autres ont gagné le haut de la salle, fatigués de parler dans les bas-fonds de l'hémicycle, le dos tourné à leurs collègues ; des amis se sont rapprochés et des adversaires ont mis entre eux une nouvelle distance.

Le service administratif du parlement avait imaginé une répartition des places d'après les groupes politiques. Un plan coloré attribuait aux rouges le secteur d'extrême-gauche ; une demi-douzaine de sièges rose-vert séparait les socialistes du centre, point en vert, réservé aux radicaux romands et aémantiques. Une trentaine de places, colorées en brun, au centre droit, étaient destinées aux paysans radicaux de la Suisse allemande. Un mince filet de sièges en bleu réservés aux libéraux (conservateurs protestants) faisait bordure entre des paysans et les catholiques, campés au secteur d'extrême-droite et désignés par la couleur jaune.

Ce plan de différenciation des députés d'après leurs affinités politiques a été retiré, la majorité des bourgeois et le Conseil fédéral s'y opposant dans l'intérêt même du libre jeu de l'opinion parlementaire. On prête cependant aux socialistes l'intention de remettre en honneur le projet de la séparation absolue des groupes. Les chefs radicaux ne sont pas tous hostiles à ce plan, qui leur permettrait de réunir au centre les éléments disparates formant l'ancienne majorité radicale.

Un prétentieux bouquet d'églantines écarlates ornait le pupitre du président d'âge. M. Greulich a largement profité de son privilège pour donner à la majorité bourgeoise une leçon sur le mouvement socialiste. On a écouté le vieux lutteur avec une déférence absolue. Il a décoché quelques traits aux radicaux. Par contre, il a rendu justice à l'ordre social du moyen âge.

Les validations n'ont pas donné lieu à une grande discussion. Excepté le problème de l'incompatibilité d'un poste de fonctionnaire fédéral avec le mandat de conseiller national — question remise au lendemain — toutes les difficultés soulevées contre l'une ou l'autre élection ont été écartées. On peut s'étonner toutefois que la nomination du pasteur Hummerich (Berne) n'ait pas donné lieu à un débat. Il est vrai que cet amule de M. Kneifwolf a donné sa démission de pasteur, mais la paroisse de Heilmiswil l'a élu. Il y a huit jours, desservant au lieu de pasteur. Or la constitution ne statue nullement une simple incompatibilité entre les fonctions de pasteur et de conseiller national, mais elle déclare inéligible tout ecclésiastique. Il y a à une différence capitale et on entrevoit le danger d'une solution qui admet qu'on puisse élire la constitution au profit d'un pasteur protestant en le transformant simplement en pasteur en desservant ou en vicaire. Cette métamorphose ne change rien au caractère ecclésiastique du personnage. La solution interlope la constitution d'une manière qui la rend applicable uniquement aux ecclésiastiques catholiques. Le groupe catholique ne saurait se désintéresser d'une telle conséquence.

Le président nouvellement élu, M. le candammann Blumer, n'appartient à aucun groupe politique. Ses mérites personnels et son ascendant lui assurent une grande et légitime autorité.

AU-DESSUS DE LA LOI

Le comité du parti socialiste et le groupe socialiste du Parlement fédéral ont décidé d'inviter les « inéligibles » du 26 octobre à ne pas démissionner de leur emploi et à revenir qu'en même temps l'exercice du mandat parlementaire.

A ce propos, on annonce que la commission chargée de la vérification des élections a décidé

Le renouvellement du pacte d'amitié 1519 entre Fribourg et Genève 1919

Les toasts du banquet (Suite)

Toast de M. Picté président du Grand Conseil de Genève

Messieurs, et chers Confédérés,
combourgeois et amis de Fribourg.

Pourquoi l'histoire de la première bourgeoise de Genève émeut-elle si profondément les Genevois ?

D'abord parce qu'elle ressemble à un beau drame de Shakespeare qui se déroulerait du jour où, en 1617, Phlébert Berthelier, fuyant la colère du duc de Savoie, arriva à Fribourg, dont il était bourgeois, déposé en huissier ou sergent public de cette cité, jusqu'à cette rayonnante journée du 22 février 1826, où, alors qu'il semblait que la liberté de Genève était bien morte et que la pierre tombale en était scellée, les derniers réfugiés que vous aviez accueillis derrière vos murailles tubérisées rentrèrent triomphalement à Genève. Besançon Hugues à loup léte, brandissant l'aide de la combourgeoisie renouvelée.

Mais, ensuite, ce qui nous émeut tout particulièrement, nous autres Genevois, c'est que, en jetant à Fribourg l'ancre à laquelle s'accrocha leur vaisseau constamment battu par la tempête, nos ancêtres firent le premier acte de leur rapprochement à la Suisse. (Applaudissements.) Il semble évident, si l'on considère l'histoire, que, sans la combourgeoisie de Fribourg, la destinée de Genève aurait évolué vers d'autres pôles, au delà des Alpes ou au delà du Jura, et que, au lieu de quatre siècles d'indépendance, nous aurions vécu quatre siècles de servitude.

Mais une autre considération nous émeut davantage encore, et d'une reconnaissance infinie. Dans l'acte bilatéral que fut la combourgeoisie, les charges et avantages ne furent pas égaux.

Qu'est-ce que nous vous apportions ? Peut-être quelque dégrèvement de taxes pour vos marchands, un point d'appui hypothétique pour votre politique économique et militaire, que sais-je ? Mais vous, vous nous promettiez secours de votre puissance, vos soldats, le sang de vos fils. On doit admirer, à quatre siècles de distance, ce châtiment persuasif de ceux qui plaident notre cause auprès de vous. Elle dut, en effet, être très grande, comme leur détresse. Mais elle aurait été vaine, s'ils n'avaient pas trouvé chez vos ancêtres des cœurs larges, compatissants, et le sens du droit, de la justice et de la liberté. (Applaudissements.)

Et bien ! chers combourgeois, je me demande si, aujourd'hui, où nous traversons de nouveau une période historique singulièrement critique, la situation respective de nos cantons n'est pas analogue et si, à cette table hospitalière comme il y a quatre siècles, nous ne sommes pas de nouveau assis, nous, des représentants du canton de Genève, comme des combourgeois qui viennent encore et toujours solliciter votre appui.

Sans doute, Genève est reléguée depuis un siècle à toutes les Lignes suisses. Elle en fait partie de toute son âme. Mais elle reste un poste à l'extrême frontière, et elle a à faire face à tous les dangers que lui crée sa situation de ville dépourvue d'un territoire rural suffisant. Tandis que Fribourg est assis au cœur même du pays suisse, que toute sa frontière est suisse, et que sa vie nationale est garantie par la solidité et la santé morale d'une population essentiellement agricole. (Bravos.) Jamais mieux que ces dernières années en Suisse, que ces dernières semaines à Genève, lorsque le sol a tremblé dans nos villes, nous n'avons compris que la sécurité de notre canton, de notre pays tout entier résidait dans le travail de la terre, dans le paysan. (Applaudissements répétés.)

Je n'est pas là, chers combourgeois, tout ce que nous attendons de vous.

Genève a eu le grand privilège, ces derniers temps, de participer au gouvernement fédéral en la personne d'un de ses fils les plus illustres. Dans quatre semaines, par la retraite de M. Gustave Ador, ce privilège aura cessé. Nous avions pris des habitudes qui nous sont chères, qui nous ont été utiles comme à toute la Confédération. Faut-il y renoncer ? A quelle porte du Palais fédéral dont nous avons appris à connaître tous les détours (Hés), irons-nous frapper désormais, sûrs d'être compris et entendus ?

Vous sentez combien nous souhaitons que, à défaut de la porte d'un de nos bourgeois, ce soit, ce qui est presque la même chose, celle d'un combourgeois de Fribourg. (Vifs applaudissements.)

Nous sommes certains qu'ainsi l'accueil sera le même. Nous irons parler avec lui de fédéralisme et nous savons déjà que le nouveau titulaire ne nous contredira pas. Nous parlerons des bureaux et du fonctionnarisme, ces deux faces d'un même danger, ces deux fils de la centralisation et de l'étatisme.

Nous nous entretenons de réformes sociales, mais pour les mettre en regard et en contradiction avec les détestables conceptions du communisme. Et nous dirons ensemble les bienfaits du droit et de la justice, pour les opposer à l'abominable doctrine de la force, qui a conduit la civilisation au bord de l'abîme.

Et le Conseiller fédéral fribourgeois arrivera à connaître aussi bien que M. Ador les questions qui nous touchent de plus près, comme celle des zones franches, dont nous ne pouvons pas nous passer, celle de notre gare à reconstruire, de notre réseau ferroviaire, de la Faucille, de la navigation intérieure, et de l'installation à Genève, qui n'ira pas sans certaines difficultés, de cette Société des nations vers laquelle va l'espoir de tous les peuples qui ont tant souffert de la guerre et veulent la rendre désormais impossible. (Applaudissements.)

Permettez-moi, en terminant, d'évoquer, à côté de celle du Conseiller fédéral fribourgeois dans lequel nous mettons toute notre espérance, la figure tout aussi sympathique aux Genevois, qui l'a précédée, il y a quatre siècles, celle de notre ami, notre avocat, notre protecteur d'alors : Friedli Marty. Quand Berthelier arriva à Fribourg sous son déguisement, il fut accueilli, gracieusement par le Seigneur, la cité dédaignée de tout. Le Conseil de la ville ordonna à Marty, qui était l'un de ses membres et en même temps directeur de l'Hôpital, de l'héberger et de le traiter comme un aveyer.

C'est de la même manière que vous nous traitez aujourd'hui, chers combourgeois, comme si chacun de vous était un aveyer, et je vous en remercie spécialement au nom du Grand Conseil et des membres ici présents de son bureau.

Mais Friedli Marty fit mieux encore : il produisit son hôte dans toutes les Abbayes, lui permettant ainsi d'entrer en contact avec le peuple lui-même et de plaider auprès de lui la cause de Genève. Ici encore, vous avez fait de mieux, puisque c'est au peuple fribourgeois que le président du gouvernement genevois a pu s'adresser tout à l'heure. Vous n'avez pas voulu que cette réunion fut seulement la réunion fermée de deux gouvernements. Elle aura été, dans sa forme symbolique et dans sa haute cordialité, celle de deux peuples faits pour s'entendre et s'aimer. (Longs applaudissements.)

De cela encore, nous vous remercions chaleureusement.

Et c'est pourquoi, au nom du peuple de Genève, je hois au peuple de Fribourg et à ses autorités !

A M. Picté succède, au bout de quelques instants, M. Mussard, membre du Conseil d'Etat de Genève, qui, en paroles parties du cœur, exprime au gouvernement de Fribourg et particulièrement à M. le conseiller d'Etat Savoy, directeur de l'Intérieur, la gratitude des Genevois pour l'aide empreignée que Fribourg a apportée au ravitaillement de leur ville, à certaines heures critiques de la guerre.

M. Mussard donne à sa reconnaissance l'expression la plus délicate. Il forme des vœux pleins d'amabilité pour Fribourg, dont il saluait l'essor intellectuel et la réputation grandissante à travers le monde, fondée sur sa savante Université.

Le distingué magistrat provoque les vifs applaudissements de ses collègues et recueille l'hommage respectueux des Fribourgeois, touchés de sa bienveillance et confus de ses éloges.

Puis M. Reichlen, président du Grand Conseil de Fribourg, adresse à nos hôtes le cordial speech que voici :

Messieurs et chers Confédérés genevois,

Le Grand Conseil fribourgeois, que j'ai l'honneur de représenter, est heureux de s'associer aux remerciements qui vous ont été exprimés à l'occasion de la délicate attention que vous avez eue de commémorer par la remise d'un vitrail le souvenir du traité d'alliance de combourgeoisie qui nous a unis au commencement du XVIIIe siècle.

Ce traité est resté vivace dans la mémoire de nos populations.

C'est toujours avec un vif plaisir qu'elles entendent évoquer le souvenir de cet événement mémorable qui a uni nos destinées et a assuré le triomphe de nos libertés communes. (Applaudissements.)

On a déjà marqué les faits de cette union si féconde en résultats heureux pour nos deux républiques. Aussi n'y reviendrai je pas ; mais je tiens à souligner qu'il convient qu'un événement aussi important de notre histoire nationale fut symbolisé par une œuvre d'art qui rappellerait aux générations futures les liens étroits qui nous ont unis à une époque où le sort de notre cité était en péril.

Depuis ce moment, et malgré les vicissitudes des temps, nous avons toujours entretenu les relations les plus amicales, je dirai même les plus cordiales.

Voir la suite en 4^{me} page.

de présenter la motion suivante concernant la question des incompatibilités : Le Conseil fédéral est invité à activer la réglementation constitutionnelle et légale de l'éligibilité des fonctionnaires fédéraux et des employés de la Confédération au Conseil national, de telle façon que le peuple suisse puisse se prononcer à ce sujet jusqu'au 31 mars 1921.

On mandate encore ce qui suit :
La commission du Conseil national est d'avis que les fonctions de conseiller national et de fonctionnaire fédéral sont incompatibles. Cependant, au vu de la loi électorale de 1872, ces fonctionnaires fédéraux en question peuvent conserver leur mandat parlementaire jusqu'à l'expiration de leurs fonctions ordinaires, ce 31 mars 1921 ; mais ils doivent décider jusqu'au 6 décembre prochain s'ils veulent conserver leur mandat parlementaire ou leur situation de fonctionnaires fédéraux.

AU CONSEIL DES ETATS

Berne, 1^{er} décembre.
Sans avoir passé par la fournaise ardente où le Conseil national a laissé beaucoup de ses députés, le Conseil des Etats nous revient cependant avec des traces du voisinage du feu. L'ancienne députation bernoise n'est trouvée trop près de l'incendie pour échapper à ses ravages. M. Kutz et M. Mezzi ne sont plus là. Ils sont victimes de la crise que la proportionnalité a fait subir au parti radical bernois. L'un est remplacé par un représentant du nouveau parti agraire, M. Moser, l'autre a dû céder son siège à un radical jurassien, M. Charmillot.

Ancien directeur de l'Ecole d'agriculture de la Rütli puis chef du département d'agriculture au gouvernement bernois, M. Charles Moser a été réélu au Conseil national dans les brillantes conditions dont a bénéficié la liste agrarienne. Les paysans du Grand Conseil bernois ont pensé qu'ils représenteraient tout aussi bien au Conseil des Etats. M. Moser est encore jeune et il a de l'avenir devant lui, si l'on en juge par l'état actuel de sa robuste santé. Il est né en 1867.

M. Charmillot vient augmenter le nombre des radicaux romands. Son élection au Conseil des Etats est le produit d'un arrangement entre les radicaux de l'ancien et du nouveau canton. On a voulu couper court aux tendances séparatistes du Jura en appointant un de ses fils à siéger dans la Diète des Etats confédérés. Le Jura peut ainsi se croire traité sur un pied d'égalité avec les Etats suisses. Cependant, M. Charmillot aura la tâche spéciale de resserrer les liens entre les divers cantons du parti radical bernois ; il devra, selon le Bund, défendre, au Conseil des Etats, la politique bernoise. Cela le mettra dans une situation un peu différente de celle des représentants radicaux de Vaud, Neuchâtel, Genève et Tessin. Sans ce rapport, le bloc romand aura une fissure.

Bâle-Ville a subi aussi l'influence des temps orageux que traverse la politique radicale. M. Paul Scherrer, qui appartenait au Conseil des Etats depuis vingt-trois ans, n'a pas cru devoir conserver son mandat, malgré l'éclat de sa carrière parlementaire. Il est remplacé par un autre Scherrer, qui a le nom guerrier de Victor. Ce nouveau venu ne paraît pas vouloir marcher sur les traces de son devancier. Son premier acte, aujourd'hui, a été de refuser le serment, auquel il a substitué la promesse qui exclut le nom de Dieu.

Un quatrième changement s'est produit au Conseil des Etats, et, cette fois, ce ne sont pas les fluctuations de la politique, qui ont déterminé la disparition de M. Henri Scherrer du Conseil des Etats. Le seul représentant socialiste du Conseil des Etats a déposé son mandat entre les mains de l'Éternel. Déjà il est remplacé par M. Antoine Messmer, ancien landammann, qui vient renforcer la Droite d'une dix-septième unité.

L'œuvre sociale de M. Henri Scherrer et sa carrière politique ont été retracées avec beaucoup de couleur et de sincérité par M. Brügger, président sortant de charge. L'orateur a rappelé des souvenirs historiques qui semblent aujourd'hui appartenir à un autre monde. Il nous montre, M. Henri Scherrer, coopérant, comme président du Grütli, à la formation de l'Union ouvrière suisse, fondée à Aarau, en 1887. Il fut pour collaborateur, dans cette organisation neutre de toutes les forces ouvrières suisses. M. Grütlich, aujourd'hui doyen d'âge du Conseil national, M. le D^r Feigenwinter, M. le D^r Decurtins, M. le D^r Beck, ont su l'influence que l'Arbeiterbund a exercée sur le développement pacifique de la législation sociale en Suisse. C'était un temps où le socialisme ne regardait pas du côté de Moscou. Le socialisme de M. Henri Scherrer, ajoute M. Brügger, n'avait rien de commun avec le bolchévisme. L'ancien président du Grütli était un partisan sincère et loyal de la liberté religieuse. C'était un libéral penseur logique.

Après l'oraison funèbre présidentielle, l'Assemblée s'est levée pour honorer la mémoire du défunt. Puis elle a procédé à l'asserenisation des deux nouveaux députés bernois et du nouveau représentant de Bâle-Ville. M. Antoine Messmer n'est pas encore arrivé.

La constitution du bureau a été rapidement

amenée à bonne fin. Tous les élus ont obtenu l'unanimité des suffrages, moins leur propre voix. Le nouveau président, M. Pettavel, a pris possession de sa charge par quelques paroles courtes de discrétion et de tact. S'il accepte le mandat que l'assemblée vient de lui confier, c'est qu'il compte sur la bienveillance de ses collègues. Il s'efforcera de remplir ses fonctions avec la stricte impartialité et avec l'impartialité dont ses prédécesseurs ont fait preuve. Tout l'honneur de cette élection revient au canton de Neuchâtel, qui en sera gouverné.

Né en 1845 et membre du gouvernement de Neuchâtel depuis 1908, M. Pettavel n'appartient au Conseil des Etats que depuis huit ans. Mais il s'est acquis, dans cette assemblée, une telle autorité que ses collègues unanimes n'ont pas voulu tarder davantage à l'élever à la présidence.

Le nouveau vice-président est M. Baumann, d'Appenzel-Ext. Ce demi-canton a donné pendant la dernière période électorale un spectacle de concorde et d'entente tel que le Conseil des Etats n'a pas hésité à couronner du plus haut prix ses vertus civiques de ces confédérés.

Enfin, les deux scrutateurs, M. Henri Simon (Vaud) et M. Andermatt (Zoug), ont été confirmés avec un ensemble de suffrages qui ne laissent pas de doute sur les sympathies que ces deux questeurs méritants ont acquies auprès de l'unanimité de l'Assemblée.

L'élection au Conseil fédéral

On nous mandate de Berne :
Une cinquantaine de membres de la Droite étaient présents à la séance du groupe qui a eu lieu hier soir lundi.

M. le conseiller national Grand a exposé les conditions dans lesquelles se feraient les élections au Conseil fédéral et il a présenté la candidature de M. Musy.

Cette candidature a été appuyée par M. Boschung, puis par M. Choquard (Porrentruy), M. Winiger (Lucerne), M. Wirz (Obwald) et M. Brügger (Grisons).

M. Künzli a déclaré que ces Valaisans se ralliaient à la candidature fribourgeoise.

Après cette discussion, on a passé au vote, et M. Musy a été désigné par 49 voix, c'est-à-dire par l'unanimité des membres présents, comme candidat au second siège que le groupe de la Droite revendique au Conseil fédéral.

L'élection du Conseil fédéral, qui aura lieu probablement le jeudi de la seconde semaine de la session ne semble pas devoir donner lieu à des surprises, suivant le correspondant de la Revue à Berne. La réélection des quatre conseillers fédéraux qui se représentent ira de soi.

Quant aux trois sièges à pourvoir, deux ne soulevaient aucune compétition : les candidatures de MM. Macler et Musy ne sont, en effet, pas combattues sérieusement. Le siège de M. Muller, serait le correspondant, a été offert à M. Scheurer, et, comme celui-ci n'a pas renouvelé son refus primitif, on espère pouvoir compter sur son acceptation.

Quelques journaux se sont demandé si l'on ne devrait pas offrir un siège au parti socialiste. La question paraît naïve à tous ceux qui suivent de près l'évolution, lente, mais sûre, du parti socialiste vers le bolchévisme. Les partisans de l'évolutionisme n'y comptent plus qu'un petit nombre de représentants dont l'influence décline chaque jour. Un parti qui a la révolution pour mot d'ordre n'a que faire dans un gouvernement dont la première tâche est de sauvegarder l'ordre public et de faire respecter la Constitution.

Ceux qui ont lancé cette idée d'une représentation socialiste au Conseil fédéral, écrit encore la Revue, liront avec fruit l'article d'un parlementaire socialiste qui a paru dans la Tagwacht, et qui démontre que le parti socialiste ne pourrait entrer au gouvernement sans se casser immédiatement en deux morceaux.

Le Journal de Genève ayant exprimé le vœu que les radicaux vaudais renonceraient à présenter M. Macler comme candidat au Conseil fédéral et insistent, auprès de M. Choquard, afin qu'il accepte la candidature, la Revue déclare que la décision de M. Choquard est irrévocable et que la candidature présentée par les députés radicaux vaudais aux Chambres fédérales unanimes sera celle de M. Macler.

Le groupe socialiste a décidé de ne pas prendre part à l'élection du Conseil fédéral, à l'encontre de deux propositions faites, l'une de revendiquer deux sièges au minimum, l'autre de présenter au moins un candidat.

Un wagon de fruits pour les petits Viennois

L'Association suisse des marchands de fruits et des maisons pour l'utilisation des fruits a fait don au comité international de secours aux enfants, à Berne, d'un wagon de 10,000 kilos de pommes de dessert pour les enfants viennois. L'expédition du wagon à Vienne aura lieu ces prochains jours.

FRIBOURG

Les timbres Pro Juventute

La vente de cartes et timbres en faveur de la jeunesse a recommencé hier, 1^{er} décembre.

L'année dernière, la recette brute de la vente dans la ville de Fribourg et du district de la Sarine avait atteint le chiffre de 5561 fr. 15 cent. La valeur d'affranchissement des timbres ainsi que 50 cent. par série de cartes postales a été envoyé au secrétariat central de la fondation « Pro Juventute », à Zurich.

Les subsides versés pour la Sarine ont été les suivants : à l'Office d'assistance aux enfants suisses nécessiteux, 300 fr. ; à l'École des Mères, 400 fr. ; en faveur de deux enfants abandonnés et placés autrefois par les soins de la Fondation, 200 fr. ; à la crèche catholique, 300 fr. ; à la crèche réformée, 250 fr.

Cette année, les timbres de 7 1/2 et de 15 cent. présentent les écussons artistiquement exécutés des cantons de Vaud, Obwald et Nidwald. Les cartes postales sont en deux séries, dont l'une reproduit cinq tableaux de Topffer, qui se trouvent au Musée d'art et d'histoire à Genève. La série est accompagnée d'une vignette contenant un portrait d'Adam Topffer ainsi qu'une notice retraçant brièvement la vie du peintre.

La seconde est l'œuvre du peintre Portier et représente cinq viles de Grimentz.

Cette année-ci, le produit de la vente sera consacré aux tout petits et à leurs mères, à l'enfance en bas-âge et aux colonies de vacances. Comme d'habitude, les sommes seront versées aux œuvres des régions dans lesquelles elles auront été recueillies, car la décentralisation dans l'assistance pratique est l'un des principes fondamentaux sur lesquels repose la fondation.

Le Noël des enfants viennois

Le comité fribourgeois qui a arrangé, l'été dernier, le séjour de vacances d'enfants viennois dans notre canton a été pressé de divers côtés de prendre en main l'organisation d'un envoi de cadeaux de Noël à nos petits hôtes. Ce comité s'est informé de ce qui se faisait ailleurs à ce sujet. Il s'est abouché avec le comité bernois et a conclu avec celui-ci un arrangement grâce auquel on pourra donner suite au vœu des personnes charitables avec le moins de frais et de complications possible et, d'autre part, avec la certitude que les dons arriveront à bon port.

Les familles qui ont donné asile à des enfants viennois recevront en conséquence une circulaire qui les renseignera sur la façon de réaliser la nouvelle œuvre charitable. Elles ne sont, bien entendu, obligées à rien ; mais si elles veulent s'y associer, elles auront soin de se conformer aux instructions que la circulaire leur donnera.

Concert Kellert

Le beau concert des frères et sœur Kellert, qui a été renvoyé, en raison de la fête de la Landwehr, donnera à un plus grand nombre de personnes l'occasion d'entendre, jeudi soir, 4 décembre, le magnifique programme dont nous avons déjà parlé et que les connaisseurs recommandent vivement.

La fièvre aphteuse

Nouvelles étables contaminées depuis hier dans le canton de Fribourg : 1 à Guin, 3 à Buile, 1 à Moillon et 1 à Maulens.

Soleure, 1^{er} décembre.

La fièvre aphteuse a été constatée dans une étable de Bellach, localité voisine de Soleure. L'épizootie s'est également à Oberuz, près Büren.

Arçon, 1^{er} décembre.

La fièvre aphteuse vient de se déclarer dans le canton d'Argovie, notamment à Aarbourg.

Coire, 1^{er} décembre.

La fièvre aphteuse est domptée dans la Basse-Engadine et dans la vallée du Münster. On peut considérer l'Engadine supérieure comme défré.

Marché de Fribourg

Prix du marché du 29 novembre 1919 :

Oufs, 1 pour 45 centimes. Pommes de terre, les 5 lit., 70-90 cent. Choux, la pièce, 30-50 c. Choux-fleurs, la pièce, 70 cent.-1 fr. 20. Carottes, 2 lit., 30-50 cent. Poireau, la botte, 10-20 cent. Epinards, la portion, 30 cent. Chicorée, la tête, 15-25 cent. Oignons, le kilo, 50-60 cent. Ravas, le paquet, 10-20 cent. Salsifis (scorsonères), la botte, 60-80 cent. Choucroute, l'assiette, 25-30 cent. Carottes rouges, d'assiette, 20-30 c. Rutabaga, la pièce, 10-30 cent. Choux de Bruxelles, 2 lit., 1 fr.-1 fr. 40. Pommes, diverses sortes, les 5 lit., 50-80 cent. Poires, diverses sortes, 2 lit., 40-60 cent. Citrons, 2 pour 25 cent. Oranges, 1 pour 15-20 cent. Noix, le litre, 70 cent. Châtaignes, le kg., 80 cent.-1 fr. 20.

l'amiral Hopman ont signé le contrat, selon lequel tout le matériel de guerre des Allemands en Lituanie sera cédé aux Lituanais et que toute la Lituanie devra être évacuée avant le 15 décembre. La commission interalliée a garanti l'exécution de ce contrat.

Le Venezuela et le Saint-Siège

Le gouvernement de la république du Venezuela a décidé d'établir une délégation auprès du Vatican. Jusqu'ici il n'avait pas de représentation diplomatique auprès du Saint-Siège, alors que le Vatican était représenté à Caracas par une légation apostolique. L'interne actuel est Mgr Marchetti, qui a été, durant la guerre, le délégué du Pape à Berne.

Audience pontificale

Le Saint-Père a reçu en audience privée le colonel Repond, commandant de la garde suisse, avec sa femme.

LES EVENEMENTS DE RUSSIE

Arrestations par les bolchévistes

Londres, 1^{er} décembre.
(Havas.) — On mande de Reval au Times que 500 à 600 arrestations ont été opérées à Pétergrad parmi des personnes en rapport avec une organisation militaire antibolchéviste et qui ont été traitées par un espion allemand. Parmi les personnes arrêtées, on cite le capitaine Gibson, chef du service secret Irtéminique, ainsi que d'autres Anglais et une Anglaise.

Confédération

Les allocations supplémentaires

au personnel fédéral

Le Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux s'est réuni samedi. Il a approuvé la proposition du Département des finances, recommandant au Conseil fédéral de proposer aux Chambres les allocations supplémentaires de renchérissement suivantes pour le personnel fédéral :

Dans les localités de plus de 100,000 habitants, 600 fr. pour les mariés et 400 fr. pour les célibataires ;

dans les localités de plus de 50,000 habitants, 500 et 335 fr. ;

dans les localités de plus de 5,000 habitants, 400 et 270 fr. ;

dans les localités jusqu'à 5,000 habitants, 300 et 200 fr.

D'après cette proposition, la dépense pour les chemins de fer fédéraux, s'élèverait à 14 millions 500,000 fr., ou à 6,900,000 fr., après déduction de l'avance de traitement déjà versée.

En outre, les suppléments accordés le 1^{er} juillet 1918, en plus des indemnités réglementaires, pour voyages de service, sont portés à 2 fr. par jour et à 1 fr. par nuit, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1919. Dès la même date, les maxima d'indemnités pour frais de déménagement sont augmentés de 50 %.

Les Suisses revenus de l'étranger

S'appuyant sur une demande qui a été exprimée à l'Assemblée fédérale, le secrétariat des Suisses revenus de l'étranger (association « Rütli »), à Interlaken) prie de nouveau les Suisses revenus de pays étrangers de lui indiquer leur adresse actuelle. Il les invite, en outre, à lui communiquer brièvement l'époque et l'endroit où ils ont séjourné, et les raisons pour lesquelles ils sont revenus, en lui indiquant en même temps leur profession. Le secrétariat désire également savoir s'ils ont une situation ou non et quels sont leurs moyens d'existence. Cette invitation a lieu en vue de l'établissement d'une statistique qui sera transmise au Conseil fédéral.

Les cheminots à gauche

Dimanche a eu lieu, à la Maison de ville, à Berne, l'Assemblée constitutive de la Fédération suisse des cheminots, qui groupera en une seule organisation les neuf fédérations des employés des chemins de fer fédéraux et des voies secondaires. Les statuts et les règlements fédéraux ont été adoptés. La fédération est affiliée à l'Union syndicale suisse. M. de D'Woker, à Berne, a été élu à l'unanimité président de la fédération, et M. de Constantin, national Dliby, à Berne, a été élu secrétaire général.

(Si l'on se rappelle que le D' Woker est son acolyte M. Dliby faisant partie du comité d'Orientation et que l'Union syndicale suisse nage en plein dans les eaux bolchévistes, on aura une idée de l'orientation nouvelle des grandes associations de cheminots. Mais, heureusement, le mouvement chrétien-social gagne aussi du terrain parmi les employés des chemins de fer. — *Réd.*)

SAUVES-VOUS
STIMULANT
Apéritif au Vin et Quinquina

Offre spéciale

Une série de jolis complets

bonne qualité à Fr. 100.-

Grand choix de pantalons en drap, bonne qualité
beaux dessins, à Fr. 18.- 25.- 30.- 35.-

PANTALONS grèbe, solides
doublés, à Fr. 15.-

Pantalons en velours
TRÈS AVANTAGEUX

Etreannes utiles

OCCASIONS :

Quelques habits jersey, p. garçons, pure laine, à Fr. 25.—

Grand assortiment en gilets de chasse
Sweater pour garçons, cravates

KROENER-NAPTALY, Fribourg

34, avenue de la Gare, 34

à côté de l'Hotel Terminus

GRANDE VENTE

DE

véritables tapis d'Orient

La maison A. Bauer et Co., expéditions et transports de meubles, à Berne, vendra aux enchères publiques libres, à son dépôt,

jeudi, le 4 décembre 1919
des 9 h. du matin

au restaurant Bierhübel, grande salle,
Engenstrasse, 42, Berne (arrêt du tram)

Un stock important
DE TAPIS D'ORIENT

de toutes dimensions, tels que tapis de salons, chambres de messieurs, chambres à coucher, chambres à manger, tapis chemin, raccords, etc. Les tapis peuvent être visités la veille, mercredi 3 décembre, dès 2 heures, dans la salle même de la vente.

Berne, le 28 novembre. 8657

Par ordre : Pfarrer, huissier.

Enchères publiques

Vendredi 5 décembre 1919, dès 1 1/2 h., on vendra à Neyruz (En Simon), une quantité de bois de charpente, en bon état, planches, portes, lattes, 4600 tuiles du pays, ainsi qu'environ 60 m² de pierre. Le tout provenant de la démolition d'un bâtiment.

8669-1467

L'exposant.

Pour la

St-Nicolas

Bonbons chocolat surfins
St-Nicolas au miel et à la
noisette.

Gâteaux de fête.

EXPEDITIOMS SOIGNEES



Confiserie Leimgruber-Sommer

Tel. 456

près de la cathédrale

CARTONNIER

expérimenté, trouvera situation stable dans
fabrique importante.

Adresser offres sous chiffres P 7847 A à
Publicitas S. A., Lausanne. 7929

BANQUE

Placements

Achat et vente de titres,
valeurs fribourgeoises.

Gérances de fortunes.

Encaissements.

Souscriptions.

Conversions.

Avances sur titres.

Consultations.

Dépôts à terme

5 1/2 %

contre carnets de dépôts
à intérêts semestriels

Compte de chèques postaux Il a 137

Changes

Achat et vente de chèques
et monnaies étrangères.

Comptes en monnaies
étrangères.

Paiements et accredits
dans tous les pays.

Renseignements com-
merciaux.

Jules Hoffmann & Co

BANQUIERS

Tel. 720

Fribourg

Rue de Remont, 35

†
Monsieur et Madame Etienna et leurs enfants, à Tramelan; Mlle Bertha Hug; Mlle Martha Hug; M. et Mme Maurer et leurs enfants, à Fribourg, et les familles parentes font part de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
Madame veuve Elisabeth HUG
leur chère mère, grand-mère et parente, pieusement décédée le 30 novembre, à l'âge de 74 ans. L'enterrement aura lieu mercredi, 3 décembre, à 12 h. 3/4.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de
Monsieur Antoine MULLER
employé aux C. F. F.
sera célébré jeudi, 4 décembre, à 8 heures, à l'église du Collège Saint-Michel.

†
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de
Mademoiselle Marie VIAL
aura lieu jeudi, 4 décembre, à 8 h. 3/4, à l'église de Saint-Jean.

Vente de bois
Le vendredi 5 décembre, dès 1 h. de l'après-midi, la commune de Courtaman exposera en vente, par voie d'enchères publiques, 74 lots de bois d'éclaircies, soit rondins, perches et branches.
Rendez-vous des miseurs sur la route cantonale, au bois des Rappes, Courtaman, le 1er décembre 1919.
8674
Par ordre: le secrétaire.

"MERCURE"
Exposition de Noël
dans toutes ses 137 succursales de la Suisse
Riche choix en
Articles de toute espèce pour cadeaux, bonbonnières, articles de fine confiserie, pendentifs, etc.
Arbres de Noël, petites bougies de Noël
Nous recommandons tout particulièrement notre
Café des Fêtes et Thé des Fêtes
en élégants paquets et cadeaux
ainsi que nos autres spécialités en
Chocolat, Cacao, Biscuits, Confitures, Conserves, etc.

Pour la Jeunesse
VENTE de cartes et timbres artistiques du 1er au 31 décembre 1919
BÉNÉFICE NET des Colonies de vacances en faveur des
ET DE LA
Protection de la Mère et de l'Enfant
Dépôt de cartes et timbres dans les villages et à Fribourg dans les librairies Labastrou, rue de Lausanne; Meyer, rue des Epouses; Gérard, rue de Romont.
P 8518 F 8663-1466

Meubles bon marché
A la suite d'achats importants de meubles simples et de luxe, faits à des prix avantageux, je puis offrir à mes clients de réels avantages et ils peuvent s'en rendre compte en voyant les marchandises et les prix dans mes vastes entrepôts et magasins nouvellement agrandis.
Stock de plus de 30 chambres à manger
Salle à manger, comprenant:
Buffet genre noyer. Buffet (125 x 200)
1 table et 6 chaises, bois dur 1 table avec allonges
6 chaises, le tout en bois dur
Pour 390 fr. Pour 500 fr.
Magnifique divan velours, avec broderie
Pour 185 fr.
Se recommande, 8668
Paul LEIBZIG
Boulevard de Pérolles, 4 et 7a. Téléphone 558

Boisse
DOMESTIQUE
sérieuse est demandée pour ménage de cinq personnes. Entrée tout de suite. Bons gages.
S'adres. M^{me} Dubois, 88, rue de St-Jean, Genève. 8670

Aide-coupage
demande place pour Neel.
S'adresser sous P 8524 F à Publicitas S. A., Fribourg. 8666

On demande
pour tout de suite, à St-Léonard, dans ménage soigné

BONNE à tout faire
sachant faire la cuisine. Bon salaire.
S'adresser les offres sous chiffres P. 8212 J. à Publicitas S. A., St-Mimier.

Une usine de la place demande un bon apprenti de bureau ayant une bonne instruction secondaire et connaissant, si possible, un peu d'allemand.
S'adresser par lettres à Publicitas S. A., Fribourg, sous P 8589 F.

Weissenbachfrères
VENTE DE FIN DE SAISON
Du 1^{er} au 20 décembre, Grande réduction du prix sur tous les MANTEAUX, COSTUMES & ROBES
J.B. Fribourg

Gesucht
Bension für ein 14-jähriges Mädchen, in katholische Familie. 8662
Eich au wenden unter Chiffre "8517" an Publicitas S. A., Fribourg.
Jeune femme de bonne famille, très tranquille, qui veut achever ses études à l'université de Fribourg, demande une belle chambre à louer: Pérolles, gare en altitude. 8625
S'adresser les offres sous P 8537 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Georges CLÉMENT
Grand'Rue, 10 - Fribourg
Poteries - Faïences - Porcelaines
Verreries - Cristaux
POTERIES SUISSES
Articles utiles pour cadeaux

COUTURIÈRE
On demande pour tout de suite
4 ouvrières
S'adresser à IRMA STULZ, Vaux, 29.

Au grand Saint-Nicolas
MAGASIN-EXPOSITION
DE
JOUETS
1^{er} étage de la
Librairie JOSUÉ LABASTROU
54, rue de Lausanne, à FRIBOURG

Hôtel-Pension Bel-air au Lac MONTREUX
Hôtel de famille. Bien tenu. Prix modérés.
Se recommandent, M^{mes} Monney, ci-devant Hôtel Croix-Blanche, Morat. 6969

PERDU
une p. de gants de peau, fourrés de peau de chat.
Rapporter contre récompense, à l'Hôtel du Faucon. 8673

Qui prêterait
à 50 000 fr. en 1^{er} hypothèque, sur domaine de 60 poses, à l'entrée d'une ville du canton.
Adr. offres sous chiffres P 10400 F, à Publicitas S. A., Fribourg.
Toute la semaine
Viaude fraîche de cheval
de première qualité
Boucherie Chevaine, L. Hess, 124, rue des Augustins. 8677

FOIRE SUISSE D'ÉCHANTILLONS
BALE
15-29 avril 1920
Dernier délai d'inscription:
10 décembre 1919
Demandez prospectus!

75 tables à ouvrage, 2 tiroirs, fabrication sortant de mes ateliers, à un prix défiant toute concurrence.
BONNE OCCASION POUR REVENDEURS
J. Schwab
HALLES AUX MEUBLES
147 - Grandes Ramas - 165
— TÉLÉPHONE 1,22 —

CUISINIÈRE RAYMOND PEYRAUD
Médecin-Dentiste
ABSENT
reprendra ses consultations le jeudi, 18 décembre

Une entreprise suisse de presse
DEMANDE
avec entrée, si possible, pour le commencement de 1920
CHEF DE SERVICE
pour la rédaction
des informations de langue française, avec bonne connaissance de l'allemand et, éventuellement, de l'italien. Bonne culture générale et expérience du journalisme sont exigées; la connaissance de la sténographie et de la machine à écrire est désirable.
Offres sous Y 10814 Y, à Publicitas S. A., Berne. 8651

Premier étage aux Charmettes
A LOUER
tout de suite.
S'adresser au Café.

A VENDRE
deux chevaux
dont 1 jument de 10 ans et 1 cheval de 2 ans.
S'ad. à Louis Delley, fermier, Lentigny.

Utilisations du mark
Faire des achats, car il ne faut pas escompter une hausse de papier allemand pour se récupérer. Les commandes privées restées non exécutées par suite du contingentement. Le représentant de maisons allemandes autorisées à exporter, se charge de toutes les transactions. Paiements en marks.
Ecrire sous L. 8525 à Publicitas S. A., Lausanne.

Appareils photographiques
A VENDRE TOUT DE SUITE
20 appareils Kodak Vest Pocket, 12 appareils Kodak format 7 x 11, 13 appareils Kodak format 7 1/2 x 12 1/2, 60 appareils 1/2 x 3 1/8, 8 appareils 1/2 x 3 1/8, 9 appareils Nestlé 9 x 12.
Demandez renseignements et prix, chez
SCHNELL
9, Place St-François, LAUSANNE

ON DEMANDE un apprenti
chez A. Meyer, maréchal, Fribourg. 8674
Domestique de campagne. Homme de confiance, soigneux, sachant traiter demande place dans petite famille. 8625
S'adresser sous chiffres P 8509 F, à Publicitas S. A., Fribourg.

ON DEMANDE un garçon
peuvent se loger chez parents. 8619
S'adresser à la Buvette G. Gaudart, Pérolles, Fribourg.
Une très bonne
lingère
demande place dans maison bourgeoise ou hôtel, chez M^{me} Gaudart, chalet Elisabeth, Scherberg. 8657

A LOUER
à personne tranquille, deux minutes de Buile,
on appartement bien meublé
de deux pièces, véranda, cuisine et balcon, bien exposé au soleil, lumière électrique. 8683
S'adresser à Publicitas S. A., Buile, sous P 8587 E.

PIANO
à vendre bon et joli. Bas prix. 8679
S'adresser sous chiffres P 8512 F à Publicitas S. A., Fribourg.
Un boulanger
connaissant son métier à fond, demande à louer pour le mois de novembre, un boulangerie dans une ville de la Suisse française, de préférence dans la canton de Fribourg. 8618
S'adresser sous P 8476 F à Publicitas S. A., Fribourg.